



▲ On 20 November 2000, the Bavarian Minister for the Environment, Dr. W. Schnappauf (right), and his counterpart the Minister of Environment of Quebec, P. Bégin (left), sign the Agreement on Environmental Cooperation between Quebec and Bavaria.

▲ Le ministre de l'Environnement du Québec, P. Bégin (à gauche), et son homologue le ministre de l'Environnement de la Bavière, W. Schnappauf (à droite), ont signé, le 20 novembre 2000, un accord de coopération dans le domaine de l'environnement.

technology, and bio- and genetic engineering. Technology centres speed up technology transfer. Technology start-ups are encouraged by means of venture capital, i.e., funds earmarked for technology. Like Bavaria, Quebec has a large economy made up of medium-sized businesses and major international corporations.

In view of these many common interests, a joint communiqué on economic, scientific and technical cooperation was signed in January 1989 during the visit of the then premier of Quebec, R. Bourassa, to Premier M. Streibl. Another communiqué signed during the return visit of Premier M. Streibl to Quebec in 1991 reaffirmed this cooperation. Since the communiqués were signed, cooperation between Quebec and Bavaria has been strikingly successful. In all, more than 200 projects in the areas of commerce, science, technology and culture have been implemented or initiated during the last 12 years. Cooperation between Quebec and Bavaria covers the following areas: scientific cooperation and technology transfer, school and university education, vocational training, environmental protection, economic development, culture, infrastructure (mainly urban planning) and exchanges between public institutions.

On compte au nombre de leurs secteurs de pointe : l'industrie aéronautique et aérospatiale, les technologies environnementales et d'approvisionnement énergétique, les technologies de l'information et de la communication, la biotechnologie et le génie génétique. Des parcs technologiques ont été mis sur pied pour accélérer le transfert des savoirs, et des fonds spéciaux (capitaux à risque) favorisent la création d'entreprises dans le secteur des hautes technologies. Comme la Bavière, le Québec compte une majorité de petites et moyennes entreprises et de grandes entreprises d'envergure internationale.

C'est pour prendre acte de ces nombreux points communs que le Premier ministre du Québec, R. Bourassa et le Ministre-Président de la Bavière, M. Streibl, signèrent, en janvier 1989 en Bavière, un communiqué commun sur la coopération scientifique et technique. Un deuxième communiqué, signé à l'occasion de la contrevisite du Ministre-Président de la Bavière, M. Streibl, à Québec en 1991, vint réaffirmer et approfondir les liens de coopération.

Depuis la signature de ces deux communiqués, la coopération entre le Québec et la Bavière a été extraordinairement fructueuse. Au cours des douze dernières années, plus de 100 projets ont ainsi été réalisés ou lancés dans les secteurs de l'économie, des sciences, des technologies et de la culture. La coopération entre le Québec et la Bavière porte sur les domaines suivants : sciences et transfert de technologies, enseignement scolaire et universitaire, formation professionnelle, protection de l'environnement, développement économique, culture, infrastructure (aménagement urbain, notamment) et échanges entre organismes gouvernementaux.

Voici quels sont les éléments clefs de cette coopération à multiples facettes :

- l'entente signée en 1991 entre le ministère de l'Environnement du Québec et le Bayerisches Staatsministerium für Landesentwicklung und Umweltfragen (ministère